

# **CONFÉRENCE DÉBAT 'RESTER PÈRE APRÈS LA SÉPARATION'**

**Présentation de l'enquête qualitative réalisée en  
2021 pour l'UDAF de la Haute-Vienne**

*Par Camille Arnodin*

**14 décembre 2022**

# Rappel du contexte et des objectifs

- **Conception d'un service destiné aux pères => démarche de co-construction** avec les destinataires du service
- Objectifs:
  - **recueillir le témoignage des pères** sur leurs parcours
  - **et leurs attentes** quant à l'exercice de leur parentalité après la séparation.

# Rappel méthodologique

- **21 entretiens individuels** (par téléphone)
- **Sur plusieurs territoires** : Limoges et ses environs, mais aussi d'autres villes et régions (Paris et région parisienne, Tours, Brive, Strasbourg, Grasse...).
- **Auprès de pères aux profils variés** :
  - primipares et multipares.
  - activités professionnelles variées (enseignant, juriste, militaire, artiste, gardien d'immeuble...)
  - séparations initiées par les pères vs les mères

# Préambule objectifs / méthodo

- Sur la **co-construction avec les destinataires**: les éléments récoltés reposent donc exclusivement sur les visions et perceptions des pères.
- Sur le recrutement : sur la base du volontariat, beaucoup venus témoigner après avoir rencontré des difficultés => **une majorité des pères non démissionnaires** (ils souhaitent rester père) **et dans un modèle de « coparentalité conflictuelle »**.

# Préambule sur le sujet

- **Un sujet lourd, complexe** pour beaucoup, et souvent douloureux => très réceptifs au fait de pouvoir témoigner sur leur parcours et ses difficultés.
- Des pères très positifs par rapport à l'initiative de l'UDAF87 de vouloir les impliquer dans la démarche de co-construction d'un service qui leur serait destiné.

# Éléments de contexte utiles à la compréhension des résultats

# La place du père dans les représentations collectives et le monde judiciaire

## LA PLACE DU PÈRE ÉVOLUE...

- Nouvelle place des pères auprès des enfants. Proximité à l'enfant, et égalité parentale revendiqués.
- Investissement dans la parentalité

**=> un éloignement de l'enfant à la séparation, ou après un déménagement de la mère, d'autant plus mal vécu / douloureux lorsqu'il y a eu investissement dès la naissance**

**...MAIS DE NOMBREUX FREINS AUX CHANGEMENTS DE MENTALITÉ ET DE PRATIQUES**

*« J'étais en 4/5ème pendant 3 ans pour être avec les enfants le mercredi pendant qu'on était ensemble, j'avais négocié ça avec mon boss »*

*« Je pensais bêtement, naïvement que j'aurais facilement accès aux enfants, car on les a créés à deux... mais en fait c'est pas du tout le cas. »*

# La place du père dans les représentations collectives et le monde judiciaire

1. La prégnance d'un modèle parental traditionnel dans la société et la Justice, reposant sur la relation mère/enfant
  - Selon eux, **un partage de l'autorité parentale pas vraiment respecté**, et sans vraie valeur.
    - **Au sein du système judiciaire** devant régler les contentieux familiaux, dans de nombreuses juridictions, parmi une partie des JAF...
    - **Chez les mères estimant que c'est à elles de prendre soin et d'élever les enfants**

« Quand il y a conflit le juge confie plutôt la garde à la mère, mais je ne comprends pas en quoi un père est moins capable d'élever un enfant !

« J'ai une fille de 12 ans en résidence alternée. Même si ça n'était pas logique pour la mère pendant la séparation, pour moi ça allait de soi mais pas pour elle. »

# La place du père dans les représentations collectives et le monde judiciaire

- **La garde alternée n'est pas encore la norme dans beaucoup de juridictions**, soulignant l'inégalité entre les territoires sur l'égalité des droits parentaux;
- **Un système de garde « classique » / la garde exclusive** (un week end sur deux et la moitié des vacances scolaires), qui **nuît aux relations père / enfants**
  - ⇒ **Il ne permet pas de « rester ou devenir père ».**
  - ⇒ **Il construit une « paternité morcelée »**
  - ⇒ **Et n'applique pas l'égalité parentale**
- **Comme si la justice / la société n'aient leur capacité à pouvoir contribuer à égalité à l'éducation de leur enfant, et à être « sensible »**

*« Le mercredi et le week end, le juge ne me donne que des temps de loisirs ! C'est complètement décalé, ça multiplie les moments de transition où on se retrouve / on se quitte. Et du coup moi c'est pareil, c'est une paternité morcelée ! »*

*« On est dans des archétypes, des moules d'avant-guerre, où l'homme paye, ne s'occupe pas de l'éducation des enfants, et les hommes n'ont pas d'affect. Pourtant c'est rentré dans les mœurs, mais pas niveau des JAF ! »*

*« C'est une société patriarcale pour tout sauf pour l'enfant où c'est complètement matriarcal »*

# La place du père dans les représentations collectives et le monde judiciaire

2. Un parcours pour devenir / rester père après la séparation également impacté par le problème des violences conjugales
- Médiatisation, prise en considération légitime des nombreux cas de violences conjugales
  - Mobilisation sociétale + mouvement MeToo créent selon beaucoup **un climat de suspicion automatique.**
    - **Difficulté à se faire entendre, à « lutter » pour rester père,** pour faire valoir leurs droits, sans être automatiquement jugés négativement (encore + au départ)
    - **Souffrance liée au traitement et du regard porté sur eux,** leur renvoyant l'image d'un « coupable ».
    - **Le combat d'un père pour voir son enfant n'est pas l'égal de celui d'une mère = risque d'être interprété comme un acte 'agressif' vs un acte 'protecteur' pour la mère**

*« C'est là où je me dis que le hashtag me too fait que l'homme est mauvais, soit j'impose pour être un papa présent, et je suis un mauvais mec vis à vis de mon ex-femme, et soit je n'impose rien et je ne suis pas un bon papa ! donc c'est très difficile ! »*

*« Il y a le problème d'une grille de lecture dans la société et chez les juges : tout ce qui vient du père est une agression / tout ce qui vient de la mère est une protection »*

# Le « vide juridique » en amont du passage au tribunal

## La période en amont de la décision judiciaire, souvent critique :

- Emergence de conflits suite à **des décisions prises de façon unilatérale par l'un des deux parents** (relatives à la garde de l'enfant, son lieu de vie, l'attribution des allocations familiales...), **sans qu'elles aient pu être partagées et validées par la justice.**
- **Certains n'ont ainsi aucun recours au moment du départ de la mère et l'enfant en amont des procédures judiciaires** (qui peuvent durer des mois, voire des années).
- **La durée de la période peut être très préjudiciable pour la construction ou le maintien de la relation père / enfant** lorsque le père est coupé, parfois totalement, de l'enfant.

*« L'espace-temps avant d'aller devant le juge, il peut se passer 2 ans sans qu'on voit les enfants. »*

*« Quand elle est partie j'ai appelé la police et on m'a dit que c'est une région la Réunion... ils auraient fait une interdiction de sortie de territoire si cela avait été le Maroc (IST). Comme c'est notre enfant, elle a le droit de partir comme ça ! je découvre la justice, il y a des failles.»*

*« Il n'y a pas d'audience possible jusqu'en septembre. Pendant ce temps le petit grandit avec sa mère, et je ne le vois pas, il ne construit pas de lien avec son père, et ça ne choque personne !!!*

# Des séparations compliquées : des parcours souvent semés d'embûches

# Des problématiques de couples souvent lourdes qui se répercutent sur la parentalité

Une multitude de facteurs favorisant les conflits (enjeux financiers, de logement...):

- **Pour la majorité, la relation de couple est souvent compliquée voire très dégradée** (parfois dès le démarrage de la relation).
  - **La séparation : la source de conflits interpersonnels**, qui se cristallisent souvent autour de l'enfant.
  - **L'impossibilité à communiquer participe souvent à envenimer les problèmes. Le manque / l'absence, de médiation** entre les deux parents. Des médiations familiales ont pourtant parfois été tentées.
- ⇒ **Les difficultés découlent donc souvent des soucis relationnels avec la mère.**
- Certains **accusés de manipulation, voire de violences.**
- ⇒ Pour beaucoup, des **enquêtes sociales ou certains JAF qui permettent de sortir de ce schéma d'accusations = périodes particulièrement difficiles à vivre.**

*« Une personne que j'ai rencontrée à 39a, et elle avait 43a ! dès le départ, il y avait des petits grains de sable et beaucoup de pression de sa part... »*

*« Il y allait avoir la séance de conciliation, les enfants pouvaient émettre un choix à l'audience mais il fallait qu'ils voient un avocat spécialisé... et elle ne voulait pas pour celle de 12 ans. Au moment du RV, je ne dormais plus la nuit »*

*« Il y a eu une enquête psycho sociale. Ils ont constaté que son instabilité n'est pas bien pour notre fille, que son narcissisme pathologique peut poser problème. »*

# Des problématiques de couples souvent lourdes qui se répercutent sur la parentalité

- En + des problèmes relationnels, **des difficultés à s'organiser**, à gérer **la dimension matérielle, la distance géographique**, les plannings...
- **La dimension financière** : un **point fréquent de crispation** dans les séparations. Enjeux financiers **dans la gestion de la séparation et l'organisation choisie pour la garde des enfants**, qui a de nombreuses implications en termes de revenus (allocations...).
- **// la question du logement** : un **problème dans de nombreux cas** (++ Paris), la condition sine qua non pour avoir le droit d'accueillir son enfant.

« Je voulais des info sur les procédures matérielles, car les choses matérielles compromettent beaucoup de choses au niveau des relations. »

« Une 1ère médiation a eu lieu, mais l'avocat m'a dit d'arrêter car elle ne voulait céder sur rien. »

« Il faut prouver qu'on peut payer, qu'on a des économies, le revenu est beaucoup pris en compte !!! ils regardent d'abord la situation financière avant la sécurité affective, c'est le monde à l'envers ! »

# Des problématiques de couples souvent lourdes qui se répercutent sur la parentalité

- **Des choix de vie pour l'enfant parfois décidés de façon unilatérale**, souvent en amont du passage devant le tribunal => **l'impression pour les pères de subir.**
- Le sentiment d'être culpabilisé à la séparation, et **devoir prouver qu'on est un « bon papa »** (sans être pour autant trop insistant!.)

⇒ Ces situations suscitent **de la détresse, de la colère, et elles auraient pu dans certains cas déboucher sur des conséquences encore plus graves.**

**VS les cas de coparentalité un peu plus apaisée** : des parents ayant réussi à s'accorder, ou à s'organiser au fil du temps, en faisant des efforts parfois importants.

*« J'avais gain de cause car j'avais un dossier béton, mais elle a du coup déménagé sans me prévenir dans un autre département, très loin... C'est un combat. »*

*« J'ai été furieux quand j'ai appris que mon fils de 11a était hospitalisé, et gardé la nuit par le beau-père car la mère ne voulait pas que je le fasse ! je n'ai eu que des croche pieds permanents, on ne peut pas rester stoïque tout le temps. »*

*« Il a fallu que j'accumule des témoignages pour montrer que j'étais un papa bien, et pas là pour enlever ma fille à mon ex-femme. C'est dur ça aussi, à quel point il faut que je le prouve ! . »*

# La difficile anticipation des problèmes par les pères, et l'absence de bons conseils aux moments les plus critiques

- **En amont**, beaucoup estiment **n'avoir pas pu anticiper** = certains ont été **pris de court** par l'autre parent qui s'est organisé pour la garde de l'enfant, voire la séparation (avoir un avocat, éventuellement un logement...)
- **Difficultés à saisir ce qui se passe, à imaginer les conséquences** possibles de la séparation, l'impact sur leurs relations avec leurs enfants.
- Beaucoup se sont sentis « **seuls** » et « **perdus** »: ne pas savoir quoi faire ni vers qui se tourner au moment de la séparation.
- **Peu de connaissances des procédures**, peu « outillés » pour savoir comment procéder **lors de cette étape clé, déterminante pour la suite...**

*« J'étais un peu aveuglé, c'était inimaginable avec nos 8 enfants, elle me demandait les fiches d'impôts et tout, elle préparait son dossier avec son avocat... je ne savais pas qu'elle voulait divorcer. Je voulais qu'on discute... »*

*« On ne prévoit pas le pire - le départ de la mère à la Réunion avec notre bébé de 4 mois-naïvement. La reconnaissance d'un enfant ne présage pas des droits de papa. »*

*« On est complètement perdus ! on ne sait pas vers qui se tourner ! si on ne connaît pas un pote de pote. Et ce ne sont pas des moments faciles. »*

# La difficile anticipation des problèmes par les pères, et l'absence de bons conseils aux moments les plus critiques

- **Des difficultés à trouver des interlocuteurs adaptés, compétents et bienveillants, pour être conseillés.**
  - ne pas toujours être bien accompagné par les avocats, notamment au départ (ne pas demander une garde alternée...)
  - certains se tournent vers des associations/sites montés par d'autres pères (SOS papa 67, JSP (Jamais sans papa)...), créent eux même un site, page Facebook destinés au partage d'expérience, ou vers la police, vers d'autres organismes (centre d'action sociale...)

*« Si j'avais su par mon avocate qu'elle pourrait prétexter l'incompétence du tribunal, j'aurais fait autrement, et j'aurais tout de suite organisé les choses dans la bonne juridiction... mais je ne pouvais pas savoir. »*



*« Je suis allé voir le CIDEF (centre d'information droits femmes et familles), mais la queue entre les jambes car c'est pour les femmes ! »*

# La difficile anticipation des problèmes par les pères, et l'absence de bons conseils aux moments les plus critiques

- ⇒ **Beaucoup de pères ont, avec le recul, des regrets par rapport à cette phase initiale, voire par rapport à la phase amont de la séparation... et n'avoir pas pris les bonnes décisions faute d'avoir les connaissances, l'expérience, le bon accompagnement, les bons conseils.**
- ⇒ **L'absence totale de préparation est souvent préjudiciable pour l'ensemble du parcours judiciaire décidant de la relation père / enfant.**

**Quelques uns estiment même parfois qu'il ne faut pas tenter de revoir ses enfants hors du champ judiciaire dans les cas de relations très conflictuelles, quitte à ne plus les voir du tout pendant la période précédant le jugement ou l'ordonnance de non consentement.**

*«Au début je ne voulais pas d'avocat, j'étais un peu dans le déni, je trouvais que c'était n'importe quoi cette procédure ! on aurait pu prendre un médiateur familial, je pensais qu'on pouvait lever les difficultés. »*

*« On ne connaît pas les acteurs vers qui se tourner. On est dans le brouillard, on est submergé... Stratégiquement c'est à ce moment-là que beaucoup de choses se sont jouées. »*

# L'exercice difficile de la parentalité après la séparation

# L'impact de l'éloignement sur la dimension affective de la relation père / enfant, mais aussi sur l'organisation au quotidien

La rupture par rapport à des habitudes de vie commune avec l'enfant : une des causes de souffrance.

- Ne plus pouvoir voir son enfant régulièrement, voire plus du tout ou la crainte de ne plus pouvoir => **beaucoup d'anxiété et une grande détresse affective** chez de nombreux pères.
- **Pour les pères se retrouvant éloignés de leur(s) enfant(s)** (avant le passage au tribunal soit sur décision de justice d'une garde exclusive pour la mère), **une expérience particulièrement dure à vivre.**
- **ne plus (ou pas) voir grandir son enfant** (et rater les premiers pas, les premiers mots...), **de ne plus (ou pas) pouvoir partager son quotidien**

*« Avec ce que son avocat proposait, je ne pouvais les voir que 4 jours par mois, c'est rien ! J'étais dans tous mes états par rapport à ça... Donc soit je refusais, et je tiens tête et je ne les vois pas, ou j'accepte et j'attends, j'étais dans un état émotionnel très fort. »*

*« Je m'occupais d'eux tous les soirs et quand on les enlève du jour au lendemain, c'est dur...J'allais les chercher à l'école et faisais les devoirs. »*

# L'impact de l'éloignement sur la dimension affective de la relation père / enfant, mais aussi sur l'organisation au quotidien

## Une distance qui bouscule fortement la construction de la relation père / enfant

- **La difficulté à se « reconnecter » avec lui lorsque le temps de visite est très court.** On regrette le rythme imposé au père et à l'enfant, où tout est concentré sur un temps bref.
- Pour les pères de très jeunes enfants, c'est aussi le fait de **ne pas pouvoir créer de relation avec son bébé.**
- Un problème de distance **encore plus complexe à gérer dans les cas de déménagements loin du père.**
- **Dans les moments de séparation imposés** (lorsque les enfants sont avec l'autre parent), **c'est aussi l'impossibilité de parler aux enfants et l'absence de nouvelles qui est difficile à vivre.**

*« Le temps qu'on se reconnecte le samedi il fallait que je la raccompagne (...) je voudrais être papa, pas 16h par mois en pointillé. »*

*« Elle a décidé de se faire muter à Lyon, sans rien me dire. Je ne peux plus la voir grandir, voir le quotidien, la lever, la coucher, manger avec elle tous les jours. Des choses basiques que je n'ai pas le droit de faire. »*

*« L'ONC et la JAF ont dit que j'avais le droit à un coup de fil le mercredi soir... Au début, c'était 1 minute chrono, imposé par elle !!! J'ai tenté de les voir par visio sur WhatsApp mais elle a dit non. »*

# L'impact de l'éloignement sur la dimension affective de la relation père / enfant, mais aussi sur l'organisation au quotidien

**Deux domaines particulièrement problématiques lorsqu'il y a rupture de communication : l'éducation (+ petit enfance et primaire, mais aussi le périscolaire) et la santé.**

- **Volonté de participer à l'éducation de leur enfant.**
- **Ne pas pouvoir être là sur le temps scolaire (cf gardes classiques exclusives) est fréquemment évoqué comme préjudiciable à la relation père / enfant**
  - ⇒ **l'impression d'être coupé du quotidien de l'enfant.**
  - ⇒ **le sentiment que leur rôle se résume à payer une pension et de n'avoir le droit d'être là que pour les loisirs.**
- **Le maintien du lien est souvent du ressort des pères, et de leurs capacités à établir le contact avec l'école et donc de leurs ressources (énergie, compétence orale...) pour le faire (cf création d'un cahier de liaison par ex).**

*« A l'école primaire, j'allais tous les ans montrer qu'on avait l'autorité commune, et ça disparaissait ! Je n'avais pas accès aux informations ! idem pour le docteur de ma fille, j'ai demandé une copie de son dossier médical quand elle s'est cassée la jambe, je n'ai rien reçu ! »*

*« Petit à petit j'ai quitté le rôle de père physique qui faisait des choses avec ses filles, pour payer une pension »*

*« Il a fallu que je bataille avec l'école pour pouvoir y être, avec la directrice. Je veux l'info car y a que comme ça que je me sens papa. Je comprends qu'un papa démissionne de son rôle, car on ne vient pas le chercher ! . »*

# L'impact de l'éloignement sur la dimension affective de la relation père / enfant, mais aussi sur l'organisation au quotidien

- **Le fait de ne pas pouvoir veiller à leur santé, et de n'être pas toujours informés de leur état de santé est un autre gros point de crispation des pères.**
- **+ l'impossibilité ou la difficulté à suivre les activités de loisirs dans le temps périscolaire, les téléphones portables...**

⇒ **Des domaines concentrant beaucoup de charge affective,** (soulignant l'importance symbolique d'évènements et d'objets tels que les bulletins scolaires, les photos scolaires, les photos des activités...)

⇒ **D'où l'importance de la garde alternée vs la garde classique.**

*« Là c'est écrit que les décisions doivent être prises par les deux parents : par ex ils ont percé les oreilles de notre fille sans me prévenir, l'été, et c'est moi qui doit faire les soins, pas de baignade... C'est une violence ! donc il faut prévenir le juge. »*

*« La garde partagée : ça change tout ! car 1week end/2, on a l'autorité parentale mais on ne peut rien faire, rien dire niveau éducation, je n'avais aucun mot à dire pour le choix de l'école ou autre... Et là tout a changé, j'ai récupéré ma fierté, l'autorité parentale, mon rôle de père. . »*

# L'impact de la financiarisation de la garde sur l'exercice de la parentalité

- Une partie des pères témoignent **des difficultés financières auxquelles ils doivent parfois faire face lorsqu'ils se retrouvent sans garde alternée, avec une pension alimentaire à payer, ou une prestation compensatoire** en cas de divorce.
- Certains se retrouvent ruinés et **peinent à retrouver une situation stable, et un logement réglementaire**, nécessaire pour pouvoir demander une garde alternée, et accueillir leur(s) enfant(s).

*« Je devais quitter notre maison, et payer une pension alimentaire que je ne pouvais pas payer ! J'ai failli me retrouver à la rue, et heureusement que j'avais une chambre à la caserne à 25euros, j'avais 45 ans, j'étais colonel, c'était dur ! »*

*« J'ai vu un gars à la médiation, il ne pouvait pas payer car au RSA et il risquait d'aller en prison !!! tout ça parce qu'il n'avait pas demandé l'impécuniarité, et il ne savait pas qu'il pouvait avoir un avocat avec l'aide juridictionnelle. L'information, c'est hyper important !!! »*

*« On a décidé de partager les frais pour l'éducation, mais il y a de l'injustice car elle est aujourd'hui avec quelqu'un, avec 2 salaires...et moi au chômage. Je n'ai pas posé la question car peur un peu de dire que je n'ai pas d'argent . »*

# Un parcours du combattant : rester père devient pour beaucoup une lutte judiciaire longue et douloureuse

- **Multiplication des procédures judiciaires pour tenter de voir davantage son enfant, avoir un suivi (scolarité, santé...), voire même pour faire respecter le jugement.** Et en cas de plaintes, de déménagements et changement de juridiction...
  - **Des procédures judiciaires souvent difficiles à vivre et culpabilisantes** (attitudes, vocabulaire judiciaire ...)
  - **Des conséquences lourdes et pas toujours de solutions:**
    - Pour certains recherche de soutien psychologique, auprès de spécialistes, d'autres pères
    - une partie des pères finit parfois par désespérer et se décourager après des mois voire des années de procédures.
- ⇒ **Un impact psychosocial avéré (même si non quantifié)**
- ⇒ **En mineur et sur le long terme, une forme d' « encapacitation » des pères**

« Il a fallu que je me batte pour acter ce qu'on faisait : un week end sur 2 et le mercredi après-midi, ce que j'avais obtenu à l'arrache. Et les vacances partagées. »

« Une fois qu'on est passé devant le JAF, il n'y a aucun suivi ! toutes les gendarmeries que j'ai faites me disaient la même chose . »

« Un huissier va vous remettre les documents et le 1er commence par « vous êtes condamnés à... voir votre fille tant de jour, payer tant... ». En plus je n'étais pas prévenu. . »

« Il y a eu un épisode où elle a fait témoigner mon fils devant le juge, je comprends qu'on devienne alcoolique. Un copain à qui c'est arrivé s'est mis à picoler. »

# Les conséquences différenciées des décisions de justice sur l'exercice de la parentalité des pères

- **Elles permettent à certains de réintégrer leur rôle de père, ou de clarifier les choses avec la mère**
  - le tribunal permet en effet de rétablir une forme d'égalité parentale.
  - Un jugement qui fait parfois suite à des procédures d'enquêtes sociales.
  - C'est aussi dans certains cas une véritable mesure de protection de la relation parent / enfant
- **...tandis que pour les autres c'est l'éloignement confirmé ou renforcé des enfants.**
  - le temps judiciaire est parfois très long. Un laps de temps où l'un des deux parents peut subir l'organisation imposé par l'autre parent, et parfois être coupé de son enfant.

« Elle a re-saisi le tribunal en Belgique pour pouvoir repartir en Nouvelle Calédonie... Elle avait prévu la crèche, le boulot. Moi c'était la panique à bord ; j'ai pris une avocate belge et là ils ont dit des trucs bien, qu'elle avait besoin des deux parents. J'ai peur qu'elle parte quand même, donc la juge a dit de confier le passeport à moi, on l'a fait au tribunal. »

« Le jugement pour une résidence alternée est arrivé la semaine dernière ...après 8 ans de procédures . »

# **La place de l'enfant dans la séparation : souvent une victime collatérale des conflits parentaux**

# Le bien être de l'enfant au 2<sup>nd</sup> plan dans les séparations conflictuelles

- **Les relations dégradées entre les parents se répercutent souvent directement sur l'enfant**

VS cas où la priorité est donnée aux enfants par les deux parents: des enfants pas coupés de leur père, maintien de la communication.

- Une des **victimes collatérales des séparations conflictuelles** : il devient **l'otage de la séparation, un enjeu des conflits et de pouvoir** (pour la mère ou le père ou les deux).
  - L'enfant qui n'a plus de possibilité de communiquer avec l'un des deux parents pendant des périodes parfois longues
  - Conséquences parfois très dures pour les fratries divisées.
  - **La pression sur les enfants se traduit dans de multiples champs** : activités périscolaires, école, suivi médical, vacances, habillement

*« On a choisi de devenir parent, d'avoir des responsabilités, on devrait privilégier la vie de notre enfant avant notre intérêt personnel . »*

*« Le problème est que les rancœurs prennent le pas sur les enfants, ils ne sont plus la priorité. »*

*« J'ai été obligé de lui donner un tél pour avoir des nouvelles. Ma fille m'appelle en douce quand sa mère va à la gym. Elle a conscience que maman déteste papa, même si ça fait 9 ans. »*

*« Mon fils arrive chez moi en vacances sans bagage, avec des vêtements troués, elle fait ça pour que je doive lui racheter des vêtements, c'est dur pour lui »*

# Le bien être de l'enfant au 2<sup>nd</sup> plan dans les séparations conflictuelles

- **Grande souffrance psychologique quand la séparation se déroule mal (stress, inquiétude...): des conflits de loyauté, et peu de possibilités de verbaliser cette souffrance.**
- **Certains bébés grandissent parfois sans père**, tant que la justice n'en a pas décidé autrement
- Comme on l'a vu du point de vue des pères, et **de même pour l'enfant, la construction du lien parent / enfant ne peut donc se faire**, ou se fait difficilement.
- **Le passage en garde alternée** permettant au père d'intégrer ou de réintégrer son rôle de parent a souvent **une répercussion positive sur l'enfant**
- **Le fait que l'enfant ait besoin de ses deux parents de façon égale, reste donc loin d'être évident pour tous**, que ça soit pour les mères, la justice, mais aussi pour certains pères.

*« Pour les enfants, c'est traumatisant, dramatique, le fait d'être convoqué par les flics...mes parents sont divorcés mais je n'ai jamais vu un truc pareil ! . »*

*« Ca a été pire avec les conseils de l'avocate, car on était à 2 devant l'école pour récupérer les gamins, elle récupérait les petits et moi le grand . »*

*« Le retour des enfants a été très négatif sur ces 6 semaines sans eux...Le 1er week endek end où je les ai récupérés les réactions étaient très exacerbées, ma fille de 3 ans, je ne pouvais plus la détacher. . »*

*«Les filles sont beaucoup plus équilibrées depuis qu'il y a la garde partagée, la grande ne se plaint plus d'aller à l'école, elles ont gagné en sécurité et en autonomie. . »*

# Les besoins des pères et les attentes en termes de service de soutien à la parentalité

**Des attentes différenciées selon les étapes de la séparation, mais aussi plus largement selon les phases de « vie du couple », en fonction des besoins ressentis.**

**MAIS...**

**Une des attentes majeures que l'étude révèle est le besoin d'écoute : les pères rencontrés ont besoin de partager leur expérience, de s'exprimer, de témoigner et d'être entendu.**

# Les attentes vis-à-vis des institutions et de l'administration

## 1. De la reconnaissance, plus d'égalité

- Reconnaissance par les institutions et l'administration du **2<sup>ème</sup> parent, et donc l'autorité parentale des deux parents**
- **Pour un vrai changement de mentalité**, qui se traduise dans les pratiques => **la garde alternée comme référence normale.**
- **Pour une coparentalité plus effective à l'école (+ primaire) en cas de séparation**, idem sur les **clubs et associations sportives et culturelles.**

## 2. La gestion du « vide juridique » en amont du passage devant le JAF

**Davantage d'encadrement** de cette phase où **tout est possible et faisable** en absence de concertation.

*« En Suède, c'est la garde alternée par défaut ! C'est le meilleur des cas, quand les deux comprennent que c'est dans l'intérêt des enfants »*

*« On dit qu'il y a du sexisme, mais là c'est inversé ! comme le congé paternité, on avait 3 jours, là un mois c'est génial, et c'est juste normal ! la législation n'est pas la même pour le père et la mère... La JAF c'était une femme ! On est vu comme le vilain petit canard. . »*

*« Il n'y a pas de case dans la fiche d'impôt « papa séparé », on est juste « homme célibataire » ! pas « père célibataire ». Ma fille n'existe pas dans ma fiche d'impôt, elle est sur les impôts de sa mère, par contre y a une case « pension alimentaire » où on renseigne le nom de la mère. La société ne reconnaît pas le lien avec l'enfant. Ca me meurtrit chaque année. »*

# Les attentes vis-à-vis des institutions et de l'administration

## 3. Pouvoir anticiper au maximum : faire de la prévention sur la co-parentalité

- Pour un dispositif de prévention/de formation en amont des séparations, dès la conception d'un enfant, sur **l'utilité et les implications de la co-parentalité.**
- ⇒ **Manque de préparation aux bouleversements entraînés par l'arrivée d'un enfant**
- **Informations et conseils pratiques adaptés à chaque étape clé de la vie de la famille, sa construction mais aussi sa dissolution en cas de séparation.**
  - sur les sites de l'UDAF, la CAF avec un FIQ (foire aux questions)...et un livret distribué en amont de la naissance
  - deux livrets de famille,
  - campagne de prévention rappelant combien l'enfant et son bien être doivent rester prioritaires lors des séparations et que l'isoler des conflits, c'est éviter de la souffrance.

*« Le couple n'est pas préparé à l'arrivée des enfants ! aux bouleversements de la vie en général, de la relation de couple. On a une préparation à la con à l'accouchement, il pourrait y avoir une préparation à être parent ! à la galère d'une vie, où tout est chamboulé »*

*« Il faut faire de l'information avant la naissance, à la maternité, car après ce n'est plus la préoccupation du moment.»*

*« Il faut moins se focaliser sur la souffrance des papas que celles des enfants : l'écho sera plus efficace comme ça ! Mon fils a fait un journal intime, où il disait que c'était une période horrible, qu'il ne voyait plus son père »*

# Les attentes exprimées par rapport à un service intitulé « Rester père après la séparation »

Nombreuses attentes sur le début de la séparation: là où beaucoup de choses se jouent et où les connaissances utiles manquent.

**1. Connaître les acteurs de l'écosystème, leurs rôles potentiels (accompagner / conseiller-guider / soutenir) et l'accès à ces ressources**

- Des informations centralisées sur l'ensemble des acteurs, les actions à mettre en place (ou à éviter), les procédures, le fonctionnement du système judiciaire, l'impact sur les enfants...

=> Pouvoir mieux anticiper les différentes étapes et dimensions de la séparation.

*« Une fois que c'est enclenché c'est trop tard... Il vaut mieux savoir qu'on va passer sous un rouleau compresseur, je n'étais pas prêt ! Ce n'est pas le 1er drame de ma vie, mais ça touche l'enfant, qui est matraqué à cause de ça ! . »*

*« Il faudrait aider les pères à comprendre que la société est encore comme ça, et pouvoir anticiper... le fait de ne pas prendre d'avocat ! je regrette encore. »*

*« Au tribunal c'est déjà trop tard... Cela peut être au moment du dépôt de greffe : un courrier avec un récapitulatif un listing d'avocats, de médiateurs, d'associations capables de vous aider. . »*

# Les attentes exprimées par rapport à un service intitulé « Rester père après la séparation »

- L'accès à un réseau par l'UDAF87 pour être mieux accompagné / conseillé-guidé / soutenu : une autre façon de prévenir l'enlisement des conflits liés à la coparentalité**
  - **Savoir vers qui se tourner**: permettre aux pères d'être en contact avec les personnes utiles.
  - Des conseils sur **les bonnes pratiques en cas de séparation (à faire / ne pas faire)**, sur différents supports
  - **Des informations juridiques** (voire un accompagnement), **et des listes d'avocats spécialisés** dans les questions de séparation / co-parentalité, connaissant bien les problématiques spécifiques des pères.

« La situation est vraiment compliquée... et on est tout seul »

« C'est une grosse démarche d'aller voir un avocat et ça serait bien d'avoir des informations pour rappeler au papa que l'autorité parentale est partagée de façon égale ! que c'est légitime autant que la mère ! »

« Il faudrait lister tous les points qui devront être abordés dans la convention de divorce... si vous envisagez de vous séparer, il est important d'être attentif à ça / ça (symptômes enfants, et ressources médicales...), sous forme de check list ! De montrer les impacts en cas de déménagement loin »

# Les attentes exprimées par rapport à un service intitulé « Rester père après la séparation »

- **Des médiateurs familiaux pour faire le lien avec la mère, et aider à remettre le bien être de l'enfant au centre** sans pour autant obliger les parents à être ensemble en médiation .
- **Des personnes aptes à pouvoir soutenir psychologiquement les pères en détresse, voire en dépression, et les enfants pris en otage dans ces conflits.**

*« Les parents ne sont souvent plus capables de faire de la médiation...Il faut faire comprendre à l'un / l'autre séparés que l'intérêt de l'enfant est central. Dire qu'utiliser l'enfant contre l'autre ça va faire du mal à l'enfant, ils ne s'en rendent pas compte. »*

*« Qu'il y ait un suivi, ne pas les laisser seuls, car on est souvent en dépression. Je suis éduc spé, et pour autant j'ai été débordé... »*

# Les attentes exprimées par rapport à un service intitulé « Rester père après la séparation »

- **Des groupes de parole avec les pairs** : le partage d'expérience, de pratiques, avec des pères qui ont déjà traversé les mêmes types d'expériences
    - **Voire la mise en contact avec un ou deux père(s) « accompagnateur(s) » ou « parrains »**, que l'on peut joindre en cas de difficulté, de situations critiques
- ⇒ **ne pas se sentir seul** dans la difficulté, **avoir du réconfort, et avoir des conseils adaptés de la part de personnes ayant trouvé des solutions.**
- ⇒ **pourraient être initiés et organisés en présentiel par l'UDAF87**, un acteur institutionnel rassurant car sérieux (voir création d'un groupe whatsapp).

*« Pouvoir parler aussi avec d'autres papas dans les mêmes situations, pour comprendre ce qu'on peut faire, lutter... car j'ai lâché un moment donné. Ca peut donner confiance. »*

*« Il faudrait des témoignages de gens qui sont passés par là et qui s'en sont sortis...Des exemples montrant qu'on peut en sortir, et comment on en sort. »*

*« Ce qui aurait pu m'aider, c'est un accompagnement par un père qui est passé par là ... On pourrait l'appeler quand on craque, prendre un café quand on a besoin. Surtout pas un psy. Il y a un gars à qui j'ai donné mon numéro je l'ai accompagné quand il pétait un câble, j'ai tellement cherché à avoir ça !*

# Les attentes exprimées par rapport à un service intitulé « Rester père après la séparation »

- 3. L'accompagnement du père, voire des deux parents, dans une gestion conflictuelle du quotidien** (hors médiation familiale), pour aider le père à intégrer ou conserver son rôle auprès de son / ses enfant(s)
- Des conseils, des outils, de l'aide pour les problèmes rencontrés au quotidien (école, santé...)
  - De la médiation sans que les parents soient contraints de se voir (cf les cahiers de liaison mis en place par certains pères).
  - De l'aide pour rester en contact avec l'enfant qui vit loin du père (pour faire le lien avec les lieux fréquentés par l'enfant : les crèches, écoles, centres de loisirs, clubs sportifs...)
- => le réseau des UDAF pour identifier les ressources possibles sur chaque territoire (avocat, services de médiation...)**

*« Une fois qu'une mesure de justice est lancée, l'Udaf pourrait accompagner dans les petits gestes au quotidien – si des lunettes et un conflit : faire des photos des lunettes pour qu'il donne son avis... comment aborder et gérer la parentalité à distance. Des conseils un peu précis sur la gestion du quotidien. »*

*« Une aide pour que le lien entre père et enfants ne soit pas rompu, proposer des activités dans lesquelles les enfants et parents peuvent se retrouver. Créer un match de foot avec les papas contre les enfants par ex. Un truc collectif ! »*

*« L'Udaf de la Réunion pourra connaître quelqu'un qui pourra mieux m'aider : c'est ça qui va déterminer l'avenir de ma relation avec mon fils, et il y a urgence. »*

# Les attentes exprimées par rapport à un service intitulé « Rester père après la séparation »

- **Un accompagnement et un soutien à la parentalité au regard des évènements vécus :**
  - **pour mieux communiquer avec l(es) enfant(s)** (+ quand ils sont petits). Il s'agit aussi de savoir quoi dire à ses enfants des conflits entre les parents.
  - **et mieux adapter ses pratiques au changement de situation familiale, lorsque les enfants grandissent**

**Plus largement, certains pères imaginent pour l'Udaf un rôle d'intermédiaire, de conciliateur avec les institutions, notamment avec la CAF et la justice.**

*« J'aurais pu avoir l'aide de quelqu'un qui m'incite à communiquer avec les enfants, car je ne le faisais pas ! j'étais dans l'amour mais sans parler. Pour les papas, on est moins doué que les mamans pour ça. »*

*« Comment élever un enfant dans une situation différente de la famille nucléaire, ça change les besoins. Je dois faire attention à comment parler, l'aider à grandir. Mais ça dépend des âges de l'enfant, donc avoir des conseils sur comment faire à quel âge. »*

**MERCI DE VOTRE ATTENTION...**



**Union nationale des associations familiales**

28 place Saint-Georges

75 009 PARIS

unaf.fr

Suivez-nous sur :



@UnaF\_fr